



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSSES

ARRÊTÉ N° 2025-140 PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L1 23-1 et suivants, et R.123-9 ;

Vu l'arrêté du Maire n°2025-56 en date du 4 mars 2025 ayant prescrit la modification n°4 du PLU ;

Vu la décision N° E25000067/31 en date du 28 avril 2025 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Mr Bernard BOUSQUET en qualité de commissaire enquêteur et Mme Christine FAURE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Le Maire de Seysses,

ARRETE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°4 du PLU de Seysses

Les principales caractéristiques de ce projet sont de :

- 1) Mieux encadrer les développements urbains périphériques, en particulier en zone UD (secteur Aujoulets)
- 2) Supprimer les 4 périmètres en attente d'un Projet d'Aménagement Global restants
- 3) Revoir ponctuellement d'autres dispositions du règlement écrit du PLU
- 4) Mettre à jour le règlement graphique notamment pour prendre en compte la réalisation de certaines opérations ou équipements publics.
- 5) Revoir la liste des emplacements réservés (ER)
- 6) Faire évoluer les dispositions du règlement écrit, et éventuellement du règlement graphique, pour permettre l'implantation d'une activité de services funéraires en zone classée U public au PLU en vigueur.

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 30 jours, du mardi 10 juin 2025 9h00 au vendredi 11 juillet 2025 17h00.

Article 3. Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les lieux suivants :

- Le Hall de la Mairie ;
- L'entrée de la Mairie au 8 Rue du Général de Gaulle ;
- L'Ecole Flora Tristan ;
- L'Ecole Paul Langevin ;
- Le Service Enfance et Jeunesse ;
- La salle des Fêtes de Seysses ;
- La zone d'activités SEGLA, croisement Rue Pierre-Georges LATECOERE et Rue Danièle CASANOVA ;
- L'entrée de la zone la Piche, au Rond-Point Route de Muret ;
- L'entrée du parking du cimetière de Seysses ;
- Parking vestiaires filles terrains de Foot de la Saudrune ;
- Aux Aujoulets, croisement Chemin de la Bourdasse et Route de Saint Lys ;
- Aux Aujoulets, croisement Chemin de la Bourdasse et Chemin de Couloume ;
- Chemin du Château d' Eau, au croisement avec le canal Cottes Goubard ;

Cet avis sera également publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Article 4. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibèrera pour approuver la modification du PLU ;

Article 5.

Mr Bernard BOUSQUET cadre de l'aéronautique en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

Article 6. Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales, l'avis de l'autorité environnementale et la décision prise après un examen au cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant : <https://www.mairie-seysses.fr/>
- en format papier à la mairie de Seysses aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SEYSSSES :

- Les lundis et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- Les mardis de 9h00 à 12h30 et de 14 h00 à 18h00 ;
- Les mercredis de 9h00 à 12h30 ;
- Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur deux postes informatiques, à la mairie de Seysses (horaires fournis ci-dessus) et à la médiathèque de Seysses, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les mardis de 14h00 à 18h00 ;
- Les mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Les samedis de 9h00 à 13h00 ;

Article 7. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mr le Commissaire enquêteur - Mairie de Seysses 10 place de la Libération - 31600 SEYSSES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enq.publique@mairie-seysses.fr ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Article 8. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Seysses située 10, Place de la Libération aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 13 juin 2025 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 20 juin 2025 de 9h à 12h ;
- Le mercredi 02 juillet 2025 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 11 juillet 2025 de 14h à 17h.

Article 9. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Seysses le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site Internet suivant <https://www.mairie-seysses.fr/>
- sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

Article 12. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur le Maire ou du service urbanisme de la commune de SEYSSES aux coordonnées suivantes : urbanisme@mairie-seysses.fr ou 05 62 11 64 65 ;

Fait à SEYSSES le 15/05/2025

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

